Décision n° 2015-0881
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 juillet 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 16 juillet 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 juillet 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0881
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 juillet 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198703412	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	21 SAULON LA CHAPELLE	1 VHF
198902907	COMMUNE DE ST ETIENNE	42 LA TALAUDIERE	1 UHF
198909789	CARTONNERIES DE GONDARDENNES	62 WARDRECQUES	1 UHF
199007071	AERO TECHNIQUE ESPACE	31 COLOMIERS	1 UHF
199402428	ASSOC DU DOMAINE DU CHATEAU	91 CHILLY MAZARIN	1 UHF
199801598	GTIE PAS-DE-CALAIS	62 OUTREAU	1 UHF
199802465	SCP BLEARD-LECOCQ-GEOMETRES	62 BOULOGNE SUR MER	2 UHF
199900221	LABORATOIRES COLOPLAST	94 FONTENAY SOUS BOIS	1 UHF
199900935	TOTAL MARKETING SERVICES	29 GUIPAVAS	1 UHF
200100615	BONNA SABLA SNC	01 LOYETTES	1 UHF
200201446	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	71 MONTCHANIN	2 VHF
200400502	TOTAL MARKETING SERVICES	29 GUIPAVAS	2 UHF
200500046	J. ALTHOFFER ET COMPAGNIE	68 RIMBACHZELL	1 UHF
200501312	LANGUEDOC PROVENCE SECURITE	30 NIMES	1 UHF
200501678	REG AUTONOME TRANSPORTS PARISIEN	75 PARIS	2 UHF
200600670	OBERTHUR SCRATCH CARDS	63 PUY GUILLAUME	2 UHF
200601650	CEGELEC SERVICES NORD	59 WASQUEHAL	1 UHF
200800769	EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE	93 LE BLANC MESNIL	1 UHF
200900071	EFFIA STATIONNEMENT	34 MONTPELLIER	2 UHF
201000886	GEOMAT	50 COUTANCES	2 UHF
201101503	BREZILLON	94 VILLEJUIF	1 UHF
201200320	LUXANT SECURITY GRAND OUEST	68 MULHOUSE	2 UHF
201300233	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 MONTROUGE	4 UHF
201300826	SCI BEAUGRENELLE	75 PARIS	4 UHF
201400079	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	69 JONAGE	1 UHF
201400245	SPIE SCGPM	93 PANTIN	3 UHF
201400447	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	41 THEILLAY	1 UHF
201400576	SPIE BATIGNOLLES SCGPM	77 BUSSY ST GEORGES	1 UHF
201400796	VCF NORMANDIE CENTRE	14 CAEN	1 UHF
201400965	ECOMAT	44 ST HERBLAIN	1 UHF
201400989	EIFFAGE CONSTRUC IDF RESIDENT	91 VERRIERES LE BUISSON	1 UHF
201401004	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	79 BRION PRES THOUET	1 UHF
201401215	VCF NORMANDIE CENTRE	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	1 UHF
201401216	VCF NORMANDIE CENTRE	14 TROUVILLE SUR MER	1 UHF
201500070	LAJEDO BATIMENT	77 LOGNES	1 UHF
201500143	VCF NORMANDIE CENTRE	76 PALUEL	1 UHF